

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA VIE CHÈRE

Le mouvement des prix

Dans le dernier article que nous avons consacré il y a deux mois au mouvement des prix de gros, nous estimions que ces prix étaient en train de baisser et s'élevaient dans la mesure même où se produirait la reprise générale des affaires...

L'indice de la statistique générale de la France pour ce qui concerne seulement les matières premières industrielles (la base 100 représentant la moyenne de 1901 à 1910) est pour novembre, dernier mois connu, de 333, alors qu'il était en octobre de 330,1.

L'indice général des prix de gros, 100 représentant alors les prix de juillet 1914, est pour novembre de 339, alors qu'il était de 338 pour octobre, de 331 pour septembre et de 338 pour août.

Mais nous sommes bien assurés qu'ils ne consentiront en aucune manière à un examen de leurs comptes par les représentants des syndicats ouvriers. Nous sommes bien assurés que le haut personnel des mines est tranquille au sujet de ses appointements aussi bien que les membres des conseils d'administration au sujet de leurs jetons de présence et honoraires.

Le prix de la fonte s'est un peu relevé. Ramené en septembre à 187 fr. la tonne, il est remonté à 222 en décembre, bien que le prix de base pour le coke métallurgique allemand ait été ramené de 35 à 45 francs la tonne.

Le coton, laine, soie. — Le coton continu à baisser. Il passe de 244 fr. les 50 kilos fin novembre à 206 fin décembre et 275 au milieu de janvier. La laine et la soie sont stationnaires.

Le sucre. — Le café reste à 276 fr. fin décembre, au lieu de 273 fr. fin novembre. Le sucre seul baisse. Il était à 168 fr. fin novembre, il est à 148 fr. au milieu de janvier.

Le charbon anglais n'est pas baissé en décembre d'ailleurs, comme on le pensait. Le Cardiff, gros à vapeur, amirauté 2e qualité, était, en septembre et en octobre, à 29 shillings la tonne de 1.016 kilos.

Le prix de la fonte s'est un peu relevé. Ramené en septembre à 187 fr. la tonne, il est remonté à 222 en décembre, bien que le prix de base pour le coke métallurgique allemand ait été ramené de 35 à 45 francs la tonne.

Le prix de la fonte s'est un peu relevé. Ramené en septembre à 187 fr. la tonne, il est remonté à 222 en décembre, bien que le prix de base pour le coke métallurgique allemand ait été ramené de 35 à 45 francs la tonne.

La fin lamentable de "la princesse de Chine"

On l'a trouvée l'autre matin morte de misère sur son grabat

Paris, 20 janvier. — « La princesse de Chine » n'est plus. Nul ne la reverra toute menue dans ses haillons, sur les marches de Saint-Eustache, tendant la main aux passants.

On l'a trouvée l'autre matin, recroquevillée sur son grabat, puant le mauvais alcool. Et on l'a enterrée sans l'avoir identifiée.

Selon une version de la police, la morte avait été jadis une favorite de la haute société romaine. En l'absence de son mari, le comte X..., elle avait quitté l'hôtel du bois de Boulogne où les deux époux venaient de s'installer pour faire, en compagnie d'un jeune chénapan, une sorte de tournée des grands-ducs.

Un moment de rentrer, le matip, elle apprit que son mari, revenu à l'improviste, l'attendait. La jeune femme n'eut pas le courage d'affronter cette épreuve. Elle alla rôder du côté des Halles, et elle viciolla parmi les débris.

Quand ses nouveaux amis lui demandèrent où elle était venue, elle répondit, doucement : « De loin... de très loin... de Chine ». De là son titre !

Bien mal acquis ne profite jamais

UN VOLEUR PERDIT AU JEU DES DEUX MILLIONS QU'IL VOLA Paris, 20 janvier. — Un bracelet et deux diamants, d'une valeur de 12.000 francs, était volé le 22 août chez un bijoutier de la rue Daunou.

Le voleur, Paul-Octave Chailly, fut arrêté en septembre, à Dijon. Au cours de l'enquête, qui fut confiée à M. Leroy, juge d'instruction, Chailly reconnut avoir commis le vol. Il avait vendu le bracelet 3.200 francs à un bijoutier parisien, M. Steinmann, 5 boulevard Poissonnière.

Mme Bondy ne tarda pas à s'apercevoir que les diamants primitifs avaient été changés et que ceux qui ornaient actuellement le bracelet étaient loin d'avoir la valeur pour laquelle elle les avait achetés.

Le bracelet à été saisi et M. Steinmann arrêté et inculpé de recel. Il a choisi pour défenseur M. Jean Baux.

Chailly, qui est défendu par M. Gabeaux, est un repris de justice amnistié. Depuis son arrestation, de nombreuses plaintes affluèrent contre lui, de différents parquets, notamment de Nevers et d'Amiens.

Il est de plus, reconnu l'auteur du vol d'un diamant de 4.300 francs, commis au préjudice d'un bijoutier de la rue Etienne-Marcel.

Tout l'argent qu'il se procurait grâce à ses larcins, était par lui perdu dans des cercles de jeu. Il déclare avoir mangé de cette façon plus de deux millions.

L'Américaine empoisonnée est morte à l'hôpital

ELLE S'EST SUICIDÉE

Paris, 20 janvier. — Mme Laura Andrey Crayghton-Ryon, qui avait été empoisonnée, mercredi dernier, 11 janvier, dans les circonstances que l'on sait, est morte à l'hôpital américain de Neuilly.

LES IMPOTS EN 1922

Principales dispositions de la nouvelle loi

La loi promulguée la semaine dernière et portant fixation du budget général de l'exercice 1922, présente plusieurs dispositions utiles à retenir.

Nous dispensant de tout commentaire, qu'il serait facile de multiplier, nous voulons simplement exposer le texte législatif et mettre les contribuables en face de leurs obligations fiscales, afin de leur éviter des surprises coûteuses.

Envisageant le côté pratique, d'abord, nous examinons les contributions directes, les taxes assimilées, l'impôt général sur le revenu, les impôts cédulaires sont exigibles mensuellement à partir du premier jour du mois qui suit la publication du rôle et en un tant de fractions égales qui varient de mois à mois depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année.

Les poids et mesures

A partir du 1er janvier 1922, la taxe annuelle des poids et mesures est due en raison des appareils, instruments de pesage et de mesurage que les assujettis ont en leur possession.

Les marchands ambulants, déballeurs, colporteurs et en général, toute personne qui habituellement ne vend au poids ou à la mesure dans les foires, fêtes, marchés ou places publiques, est tenue de quitter la taxe préalablement à la vérification de leur matériel.

Taxe sur les billards

Tout détenteur d'un billard public ou privé doit en faire la déclaration à la recette buraliste des Contributions Indirectes dans les trente jours suivant l'entrée en possession.

Les contribuables qui ne sont pas en règle, les juges de paix, les agents de police municipale ou judiciaire, des administrations financières ou du service de la répression des fraudes.

Le chiffre d'affaires

Toute personne se livrant, ailleurs qu'en boutique ou magasin, à des ventes de marchandises quelconques, est tenue, à toute réquisition de magistrats ou fonctionnaires qualifiés, de justifier qu'elle est inscrite au registre du commerce.

Les personnes soumises à la taxe sur le chiffre d'affaires, sont tenues de fournir aux agents des Contributions directes les justifications nécessaires.

Sont dispensés de ces obligations, sur leur demande et moyennant le versement d'un forfait annuel, les commerçants dont le chiffre d'affaires n'aura pas excédé, l'année précédente, 120.000 francs.

Dancings et skatines

Les établissements où sont organisés des bals ou des séances de patinage sont, pour

Ginq maisons se sont écroulées à Valenciennes

Elles sont tombées dans la rivière sans causer d'accident de personne

Vendredi, vers 7 heures 30 du matin, des dépendances des immeubles occupés, à Valenciennes, rue de Mons, 11, par M. Fortier, chef d'atelier à l'imprimerie Delbaulte, Mustelier et Cacheux, 13, par Milles Bontemps et Bizet; 12, par M. Rimbaud et 10, par Mme Poillet, se sont écroulées dans la rivière Sainte-Catherine.

Chez M. Croix, 20, rue de la Viévarde, où l'écroulement s'étendit vers 11 heures, un cheval fut enlevé sous un tas de paille et un veau et dut à cela de ne pas être touché par un sommier qui tomba du premier étage.

Ces accidents ont été provoqués par l'écroulement de six bases, sur 15 mètres de longueur, d'un mur de 5 m. 50 de hauteur, épais de 0 m. 60, bâti en briques et en grès, vieille maçonnerie desséchée.

LE CAS TREPONT

Paris, 20 janvier. — On n'a pas oublié l'énergie avec laquelle M. Trepont, préfet du Nord, résista aux exigences des Allemands qui occupaient Lille et son territoire avoisinant dans des circonstances et qui faillit lui coûter la vie.

Le Conseil d'Etat a décidé, en effet : Qu'en présentant la décision de mise en congé comme prise sur la demande de l'intéressé, le Ministre de l'Intérieur l'a fondée sur un fait matériellement inexact et lui a donné une base juridique inexistante.

Les pertes de loyers

Les propriétaires d'immeubles ayant droit à une indemnité pour perte de loyers dans les conditions prévues par l'article 29 de la loi du 9 mars 1918, peuvent exiger que le montant des impositions et des taxes municipales, recouvrées par les percepteurs, restent dus, au mode d'envoi, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement, sont admis au tarif de 0 fr. 15 jusqu'au poids de 20 grammes.

Les contributions et taxes qui auront fait l'objet d'une demande de dégrèvement, seront, avant d'être soldées sur les rôles des années auxquelles elles se rapportent et reportées sur le rôle spécial institué par l'article précédent.

Elles deviendront immédiatement exigibles : 1. Si la demande en dégrèvement n'est pas formée dans le mois de la décision de la commission arbitrale; 2. Dans le cas contraire, dès qu'il aura été statué sur la demande de dégrèvement.

Comme on l'a vu, la loi montre une particulière sollicitude pour les propriétaires. Ceux-ci, en retour, ont l'obligation morale de témoigner moins de rigueurs ou d'exigences envers leurs locataires de bonne foi et nous voulons espérer que les juges de paix ou de référés ne négligeront pas, à l'occasion, de rappeler aux propriétaires que si des droits leur sont reconnus, ils ont aussi des devoirs auxquels ils ne peuvent se soustraire.

Un drame de la misère

Paris, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation allemande a été produit hier à Arras, au pont de Valenciennes, où se trouvaient 12.000 personnes sans abri et couvrant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de francs.

Un drame de la misère

Paris, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation allemande a été produit hier à Arras, au pont de Valenciennes, où se trouvaient 12.000 personnes sans abri et couvrant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de francs.

Elle lui résistait il l'a assassinée!

Un Balge a égorgé, à Tourcoing, la jeune fille de sa vieille amie

Un crime horrible a été commis hier soir à Tourcoing. Exaspéré par le refus de la fille de sa maîtresse, qu'il poursuivait de ses assiduités, un Balge a furieusement égorgé l'enfant sous les yeux de sa mère.

Voici d'ailleurs les détails de cet affreux drame : L'assassin a été arrêté dans sa fuite sur la route de Lille.

Les trois acteurs du drame affreux

Un numéro 83 de la rue de l'Amiral Courbet, à Tourcoing, à l'estaminet dit, le grand logement, vivait, avec son amant et sa fille, la veuve Machaud, née Willemas Marie, âgée de 50 ans et demi.

L'amant de la veuve Machaud est un ouvrier belge, nommé Albert Pupe. Il est âgé de 34 ans, et travaille comme manouvrier de maçon chez M. Masquellier, à Tourcoing. C'est un individu mal noté, titulaire déjà de plusieurs condamnations.

Le meurtrier en fuite. Cependant, au lamentations de la mère, qui avait assisté impuissante à ce terrible drame, des passants étaient accourus et un rassemblement ne tarda pas à se former. Mais le meurtrier déjà, s'était éclipsé et il était impossible de retrouver sa trace.

Le meurtrier en fuite

Le meurtrier en fuite. Cependant, au lamentations de la mère, qui avait assisté impuissante à ce terrible drame, des passants étaient accourus et un rassemblement ne tarda pas à se former. Mais le meurtrier déjà, s'était éclipsé et il était impossible de retrouver sa trace.

Arrêté!

Pendant ce temps, la police se mettait à la recherche de l'assassin. M. Lenfant, commissaire central prévint le Parquet de Lille ainsi que les polices de Roubaix et des communes voisines dans les environs.

Les aveux

L'un des agents lui demanda à brûle-pourpoint : « Est-ce toi qui as fait le coup de Tourcoing ? » Ainsi surpris, le misérable ne sut se ressaisir et, en balbutiant, il avoua son crime. Il était à ce moment 8 heures 45, deux heures ne s'étaient pas écoulées depuis le crime.

Des chômeurs sans logis en ont pris un de force

Dublin, 20 janvier. — A l'issue d'une réunion de sans-travail, tenue dans une salle de concert de la ville, environ 120 chômeurs involontaires ont refusé de quitter la salle avant que le lord-maire leur ait assuré un gîte ailleurs.

Les chômeurs étaient encore en possession de la salle de concert et après-midi.

Un entant tomba sur la voie mais l'express n'arrêta pas

SA MERE DUT REMONTER EN WAGON A ARRAS, POUR RETROUVER A BOILEUX LE PETIT BLESSE.

Hier, à midi 04, alors que l'express Paris-Lille qui arrive à Arras à 12 h. 09 dépassait la gare de Boileux, un enfant, âgé de 5 ans, se trouva sur la voie, au moment où le train passait.

Les autres voyageurs témoins de l'accident firent fonctionner immédiatement le signal d'arrêt automatique n'ayant pas fonctionné, le convoi continua sa route jusqu'à Arras.

C'est seulement en cette gare que la mère de l'enfant affolé, reçut le coup de téléphone à la recherche de son enfant qui avait été recueilli par le personnel de la gare de Boileux.

Ramené à Arras, avec la jambe droite fracturée, il a été transporté à l'hôpital Saint-Jean.

Une ville incendiée

Manille, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation américaine a été produit hier à Manille, où se trouvaient 12.000 personnes sans abri et couvrant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de francs.

Les contributions et taxes qui auront fait l'objet d'une demande de dégrèvement, seront, avant d'être soldées sur les rôles des années auxquelles elles se rapportent et reportées sur le rôle spécial institué par l'article précédent.

Un drame de la misère

Paris, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation américaine a été produit hier à Manille, où se trouvaient 12.000 personnes sans abri et couvrant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de francs.

Elles deviendront immédiatement exigibles : 1. Si la demande en dégrèvement n'est pas formée dans le mois de la décision de la commission arbitrale; 2. Dans le cas contraire, dès qu'il aura été statué sur la demande de dégrèvement.

Comme on l'a vu, la loi montre une particulière sollicitude pour les propriétaires. Ceux-ci, en retour, ont l'obligation morale de témoigner moins de rigueurs ou d'exigences envers leurs locataires de bonne foi et nous voulons espérer que les juges de paix ou de référés ne négligeront pas, à l'occasion, de rappeler aux propriétaires que si des droits leur sont reconnus, ils ont aussi des devoirs auxquels ils ne peuvent se soustraire.

Un drame de la misère

Paris, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation américaine a été produit hier à Manille, où se trouvaient 12.000 personnes sans abri et couvrant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de francs.

Elles deviendront immédiatement exigibles : 1. Si la demande en dégrèvement n'est pas formée dans le mois de la décision de la commission arbitrale; 2. Dans le cas contraire, dès qu'il aura été statué sur la demande de dégrèvement.

Comme on l'a vu, la loi montre une particulière sollicitude pour les propriétaires. Ceux-ci, en retour, ont l'obligation morale de témoigner moins de rigueurs ou d'exigences envers leurs locataires de bonne foi et nous voulons espérer que les juges de paix ou de référés ne négligeront pas, à l'occasion, de rappeler aux propriétaires que si des droits leur sont reconnus, ils ont aussi des devoirs auxquels ils ne peuvent se soustraire.